

**mazars**

Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

**Deloitte.**

78, rue de la Chaude Rivière  
Immeuble EKLA  
59800 Lille

## **BONDUELLE**

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription**

Assemblée générale mixte du 1<sup>er</sup> décembre 2022

15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> résolutions

Mazars  
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et conseil de surveillance  
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Deloitte & Associés  
Société par actions simplifiée  
Siège social : 6, place de la Pyramide  
92908 Paris – La Défense Cedex  
Capital de 2 188 160 euros - RCS Nanterre 572 028 041

## **BONDUELLE**

Société en commandite par actions  
RCS Dunkerque n° 447 250 044

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription**

A l'Assemblée générale de la société Bonduelle,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue par l'article L. 228-92 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation à la Gérance de la compétence de décider une émission avec maintien du droit préférentiel de souscription :

- d'actions ordinaires et/ou
- de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créances, étant précisé que conformément à l'article L. 228-93 du code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires à émettre par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital de la Société ou dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital,

opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal maximum des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 17 500 000 euros, (représentant environ 30,65 % du capital social existant au jour du présent rapport). .

Ce plafond tient compte du nombre supplémentaire de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délégation, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du code de commerce, si vous adoptez la 16<sup>ème</sup> résolution.

Votre Gérance vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée, la compétence pour décider une émission. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à la Gérance d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur l'émission proposée et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport de la Gérance relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Par ailleurs, les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Gérance, en cas d'émission de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.

Les commissaires aux comptes

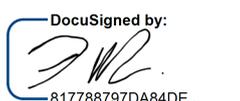
Paris La Défense, le 2 novembre 2022

Mazars

DocuSigned by:  
  
A126C5F25F394C5...  
Jean-Maurice EL NOUCHI  
Associé

Lille, le 2 novembre 2022

Deloitte & Associés

DocuSigned by:  
  
817788797DA84DE...  
Edouard LHOMME  
Associé